

Ordonnance Souveraine n° 5.472 du 14 septembre 2015 modifiant l'ordonnance souveraine n° 2.556 du 11 janvier 2010 portant création d'une Direction de l'Aménagement Urbain

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	14 septembre 2015
Publication	Journal de Monaco du 18 septembre 2015 ^[1 p.3]
Thématiques	Aménagement du territoire ; Pouvoir exécutif et Administration

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2015/09-14-5.472@2015.09.19>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.635 du 25 septembre 1998 portant création d'un Service de l'Aménagement Urbain, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.555 du 11 janvier 2010 portant création d'une Direction des Communications Électroniques ;

Vu Notre ordonnance n° 2.556 du 11 janvier 2010 portant création d'une Direction de l'Aménagement Urbain ;

Article 1er

L'article 2 de Notre ordonnance n° 2.556 du 11 janvier 2010, susvisée, est modifié comme suit à compter du 1er octobre 2015 : *Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 2.556 du 11 janvier 2010.*

Article 2

Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente ordonnance.

Article 3

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 18 septembre 2015

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2015/Journal-8243>